

Séance du 18 juin 2020

Élu : Patrice Rafalimanana

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, cher·es collègues,

En quelques mois, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, injustement taxée de *Belle endormie* et vouée pour certain·es à une disparition prochaine est devenue l'instrument indispensable de la survie d'un réseau des établissements français de l'étranger protéiforme.

Les arc-boutés n'en démordent cependant pas : le modèle de l'enseignement français à l'étranger de demain est en marche, il doit être rentable, flexible, adaptable aux dures lois du marché, non encombré de fonctionnaires et avec un dialogue social et des droits qui l'accompagnent allégés.

Les faits sont néanmoins têtus. Tandis que nombre d'établissements simplement homologués sont susceptibles de craquer, l'AEFE, ses EGD et ses établissements conventionnés **tiennent mieux au vent**. L'opérateur public devient plus indispensable que jamais, et le Sgen-CFDT souhaite que le 3^e projet de loi de finances rectificatives dote prioritairement ses établissements qui offrent de nombreuses garanties à bien des égards.

S'il est le moins imparfait dans cet écheveau que constitue le réseau, le modèle que certains disent éculé de la *Belle éveillée* doit pourtant gagner en qualité et se réformer dans le bon sens.

De bonnes réformes passent nécessairement par un dialogue social de qualité et la recherche d'un consensus. Force est de constater que cette culture n'est pas au rendez-vous. Et qu'il s'agit là d'un mal français dont le R0 est toujours trop élevé.

Au niveau des services centraux et de la réforme de l'organigramme qui doit donner à voir le monde de l'enseignement français de l'étranger de demain, peu d'écoute, peu de prise en compte des remarques et des demandes des partenaires sociaux avec fort peu d'avancées significatives au final. **L'AEFE s'obstine en l'absence de consensus.**

Au niveau du réseau, dans les établissements, les décisions, les recommandations de l'Agence par gros temps de crise ont été parfois réinterprétées, modifiées, voire dénaturées. Ces interprétations locales ont accentué les **difficultés et le malaise** rencontrés par les agent·es de tous statuts, recrutés localement ou titulaires, qui ont trop souvent l'impression d'être livrés à eux-mêmes sans le soutien de leur employeur. Un malaise grandissant à l'approche des congés d'été pour lesquels aucune incertitude n'est levée.

Le sacrifice des agent·es de l'AEFE semble ne pas avoir de prix, entendu qu'il ne doit rien coûter. Or, ces dernier·es ont ceci de particulier par rapport à la plupart des déconfiné·es de la planète qu'ils·elles sont nombreux·ses à **attendre une mobilité à l'international** : une mobilité qui doit être **aidée, appuyée diplomatiquement, soutenue financièrement** dès lors qu'elle génère des coûts inattendus de sorte que tou·tes les agent·es qui le souhaitent puissent se ressourcer en France pendant les congés d'été.

Enfin, une mobilité aidée, sans perte de rémunération, est nécessaire pour les personnels futurs résidents à **recrutement différé** entrant ou changeant d'affectation dans le réseau. Ils risquent en effet de passer des mois en disponibilité et donc d'être privés de leur rémunération indiciaire et des primes afférentes s'ils ne peuvent rejoindre leur établissement. Une situation inadmissible qui n'aurait pas vu le jour si l'Agence avait

fait le choix du statut unique des personnels détachés. **Il n'est pas trop tard pour envisager un meilleur avenir statutaire.** En l'attente, le Sgen-CFDT demande que l'AEFE trouve une solution pour aider les personnels plutôt que de s'évertuer à punir.

Certains personnels, une poignée, sont en effet actuellement sous le coup de sanctions financières avec l'annonce de la suppression de leur ISVL parce qu'ils-elles ont quitté leur pays d'affectation sans autorisation. Cette punition interroge. **Elle interroge sur la capacité de l'Agence à faire face et à résister aux pressions de certains élus qui ne lui veulent fondamentalement pas de bien. Elle interroge aussi sur le plan statutaire : en vertu de quoi l'Agence peut-elle retirer l'ISVL ?**

Enfin, le Sgen-CFDT s'est vivement ému de **l'exclusion des personnels de l'AEFE de toute possibilité de toucher la prime COVID**, alors que d'autres agent·es en poste à l'étranger : personnels des Affaires étrangères et militaires sont, eux, éligibles. Le Sgen-CFDT demande que ce qu'il estime être une grave erreur soit réparée.

L'avenir du réseau est suspendu au 3^e projet de loi de finances rectificative : le Sgen-CFDT sera attentif à l'attribution des crédits nécessaires à la préservation des emplois. À l'instar des **familles** qui seront soutenues grâce aux prêts et subventions aux établissements, le Sgen-CFDT demande que les **agent·es** le soient tout autant.